



SNUipp-FSU 58
Bourse du travail
58000 NEVERS

Nevers, le 6 septembre 2013

**A M. le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale de la Nièvre**

Objet : maintien à titre transitoire en CDD des AED-AVS dont les contrats sont à terme

Monsieur le Directeur académique,

Dans le cadre de l'accès au CDI, le ministère vient d'annoncer que les Assistants d'Education AED-AVS parvenus au terme de leur engagement peuvent être maintenus dans leur fonction à titre transitoire en CDD. (cf note aux recteurs du 27 août 2013)

Nous vous demandons donc de contacter dès maintenant, les AED-AVS arrivés au terme de leurs six années d'engagement à partir du 1^{er} janvier 2013 qu'ils aient exercé des fonctions d'aide individuelle AVS-i, d'aide mutualisée AVS-m ou d'aide collective AVS-co pour leur proposer un CDD transitoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de nos sincères salutations.

Christophe Bolle